



Non respect d'un dossier de surendettement

Par **carfan**, le **07/09/2008** à **22:52**

Bonjour, mon père couvert de dettes, ns lui avons fait un dossier de surendettement, et ns voullions le mettre sous tutelle mais impossible de le faire aller chez le médecin qui est nommé pour ce sujet, donc impossible de passer au tribunal pour le mettre sous tutelle sans ce papier. Aujourd'hui, il n'est plus à jour dans ces mensualités pour payer son dossier de surendettements, je voudrais savoir, si les sommes empruntés ne vont pas etre réclamer aux enfants, ils sont vivants tous les deux.

Deuxième chose, ils ont arretés leur mutuelle, en cas d'hospitalisation, qui paiera ?

Merci de votre réponse